



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE

2020 - 2021

Nom : Prénom :

Age :

Adresse pour la facturation :

.....
.....

N° de Téléphone :

Courriel :@.....

Nom et Adresse du médecin traitant :

.....
.....

N° de téléphone du médecin traitant :

Personne à contacter en cas d'accident :

.....

N° de téléphone où la joindre :

→ **ACTIVITÉ CHOISIE** : cocher la ou les cases de votre choix.

JOURS	ACTIVITES	AGE	HORAIRES	CHOIX
LUNDI	Marche / Randonnée (circuits de 8 à 11 Km)	Adultes	9h00 à 12h00	
LUNDI	Escalade	Adultes	19h30 à 20h30	
JEUDI	Marche / Randonnée (circuits de 8 à 11 Km)	Adultes	9h00 à 12h00	
LUNDI	Badminton (gymnase de Frouzins)	Adultes	20h30 à 22h30	
VENDREDI	Badminton (1 ^{er} et 3 ^{ème} trimestre au gymnase de Seysses)	Adultes	20h30 à 22h30	

Date :

Signature (à précéder de la mention « lu et approuvé »)



ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

FICHE SANITAIRE ADULTE

2020-2021

NOM :Prénom :

AGE : Pointure :

ADRESSE :
.....

ACTIVITÉ CHOISIE:

Téléphone domicile :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Courriel (pour envoi d'infos) :@.....

Nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :/...../...../...../.....

1/ Médecin :Tél :/...../...../...../.....

2/ Problèmes de Santé :

3/ Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de la personne.

Fait à Seysses, le.....

Signature :



ECOLE MUNICIPALE SPORTS

REGLEMENT 2020 - 2021

Article 1 : Inscription

Nous vous rappelons que la pratique d'activités physiques et sportives n'est pas sans risques. Aussi, nous vous conseillons de souscrire une assurance individuelle accident.

L'inscription à l'école municipale des sports ne sera enregistrée qu'à réception du dossier complet :

- Fiche d'inscription remplie et règlement intérieur signé
- Fiche sanitaire
- Certificat médical autorisant **la pratique du sport**
- Attestation d'assurance en responsabilité civile

Article 2 : Responsabilité

Les adhérents à l'école municipale des sports sont sous la responsabilité des éducateurs du service des sports, uniquement pendant la durée du cours auquel ils sont inscrits. **L'EMS décline toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors des heures de cours définies.**

Article 3 : Paiement

Le **paiement** des activités de l'école municipale des sports s'effectue à **l'Hôtel de Ville** (Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00-12h30/14h00-17h00 et mercredi de 9h00-12h30).

Paiement après réception de la facture, à la fin de chaque trimestre.

Rappel : possibilité de paiement par prélèvement automatique.

Tout trimestre commencé sera facturé (sauf si certificat médical pour dispense supérieure à 15 jours).

Arrêt de tarification : sur présentation d'un certificat médical d'incapacité à continuer la pratique sportive choisie.

Article 4 : Tarifs 2020 - 2021

CATEGORIE	SEYSSSES		EXTERIEURS	
	Mois	Trimestre	Mois	Trimestre
MARCHE - RANDONNÉE				
Adultes		35,60 €		53,40 €
ESCALADE				
Adultes		45,60 €		68,10 €
BADMINTON				
Adultes		20,60 €		30,30 €

Date :

Nom :

Prénom :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)